



# Commune de Belmont-Broye

## Séance constitutive du Conseil général du lundi 19 avril 2021 à 19h30 à la buvette de la halle des sports de Domdidier

**Personnes présentes :**        **50 Conseillers généraux**  
   **9 Conseillers communaux**  
   (selon liste des présences ci-jointe)

En qualité de doyen d'âge et tel que le demande la loi sur les communes, la présente séance constitutive est présidée par M. Médard Borgognon.

Mme Micheline Mottaz remplacera, pour la séance de ce soir, le secrétaire, M. Eric Ballaman.

C'est avec émotion, fierté et plaisir que M. Borgognon ouvre cette séance constitutive. Il souhaite la bienvenue au Conseil communal, à la nouvelle Conseillère communale Mme Marie-Claire Corminboeuf. Il souhaite également la bienvenue aux conseillères et conseillers généraux, anciens et nouveaux au seuil de cette nouvelle législature et adresse ses salutations aux représentants de la presse.

Il tient à rappeler quelques règles à respecter pour le bon déroulement des débats :

- utiliser le micro lors de la prise de parole ;
- se présenter avec le masque, nom, prénom, nom du groupe politique ;
- parler à haute et intelligible voix tout en respectant une certaine politesse.

M. Médard Borgognon se présente, parti UDC-Indépendants-UDF ; il habite depuis 1948 à Domdidier et rentre dans sa cinquième législature en tant que conseiller général. C'est la dernière fois qu'il se présente aux élections communales, mais sachez que dans notre canton 227 personnes de plus de 65 ans étaient en lice pour une place de conseiller communal ou général le 7 mars dernier et s'il est là aujourd'hui, cela signifie qu'il a encore la cote comme les autres conseillers généraux aussi. Bien sûr, il veut encore mettre une fois son expérience et son temps à disposition de la collectivité, et de travailler avec des personnes jeunes de plusieurs sensibilités politiques. En plus, du fait de sa profession, il connaît l'évolution démographique sur le plan de l'habitation individuelle, locative et industrielle du village de Domdidier depuis les années 55 à ce jour.

Il encourage également les jeunes conseillers généraux à s'investir dans les comités et les sociétés de la commune de Belmont-Broye. C'est une façon de pouvoir les soutenir dans les débats du Conseil général.

Mais aujourd'hui, il n'a pas le plaisir de faire chanter par le Conseil général « Le Vieux Chalet ». Pas, parce que son directeur et ancien conseiller général Jean-Luc Maradan ne fait plus partie de ce Conseil général, mais parce que les autorités fédérales interdisent de chanter. Dommage !

Après ces informations, M. Médard Borgognon donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 21 du 1<sup>er</sup> mars 2021
2. Informations par le Conseil communal
3. Séance constitutive :
  - 3.1 : Validation des scrutateurs provisoires
  - 3.2 : Election à la Présidence du Conseil général
  - 3.3 : Election à la Vice-Présidence du Conseil général
  - 3.4 : Election du Bureau du Conseil général
  - 3.5 : Election des scrutateurs suppléantsElections des commissions du Conseil général
  - 3.6 : Election de la commission financière
  - 3.7 : Election de la commission des naturalisations
  - 3.8 : Election de la commission de l'aménagement
  - 3.9 : Election de la commission de l'énergie
4. Divers

L'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 21 du 1<sup>er</sup> mars 2021**

**M. Médard Borgognon** demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 21 du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**M. Ludovic Corminboeuf (Le Centre Belmont-Broye)** apporte les corrections suivantes :

- 1) Page 4 : « Il précise que durant les 5 années, ce sont une dizaine (en lieu et place de *au minimum deux*) de rencontres par année pour l'examen du budget et des comptes ».
- 2) Page 14 : « Ce qui est important c'est de comparer la subvention communale en % du prix coûtant » ; (en lieu et place de « *l'on parle en % et non en francs dans les autres communes pour avoir une grille tarifaire définitive* »).

Aucune autre remarque n'est émise. **Le procès-verbal de la séance n° 21 du 1<sup>er</sup> mars 2021 est approuvé à la majorité évidente.**

## **2. Informations par le Conseil communal**

**M. le Syndic** apporte les salutations du Conseil communal nouvellement constitué depuis samedi 17 avril 2021. Dès lors, un certain nombre de conseillers communaux doivent encore prendre connaissance de leur nouveau dicastère et de leurs nouvelles compétences. Lors de la prochaine séance, les dicastères seront présentés de façon approfondie avec un état des lieux sur les dossiers en cours et les projets communaux à venir.

A l'aide du beamer, les membres du Conseil général prennent connaissance de la constitution du Conseil communal, à savoir :

**M. Albert Pauchard, syndic** – Administration générale

**M. Sébastien Formica, vice-syndic** – Constructions et projets communaux

**Mme Anita Moullet** – Formation et petite enfance

**M. Pascal Joye** – Aménagement du territoire et environnement

**Mme Marie-Claire Corminboeuf** – Affaires sociales et vie villageoise

**M. Daniel Barras** – Bâtiments et patrimoine communal

**Mme Lia Rosso** – Service à la population

**M. Olivier Pochon** – Eaux

**M. Fabrice Currat** – Finances

### **3. Séance constitutive**

#### **3.1 Validation des scrutateurs provisoires**

Sur proposition du Conseil communal et après acceptation par les représentants de chaque groupe lors de la séance préparatoire, les scrutateurs provisoires suivants ont été nommés, ceci jusqu'à l'élection du Bureau du Conseil général :

- M. Médard Borgognon - Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Marianne Zillweger - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- M. Claude Jabornigg - Groupe Le Centre Belmont-Broye
- M. Axel Bise - Groupe PLR
- M. Bertrand Dubey - Groupe MBB

M. Médard Borgognon prie l'assemblée de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

#### **3.2 Présidence du Conseil général**

La présidence sera assumée en alternance en fonction des groupes.

2021 – Groupe PLR

2022 – Groupe UDC-Indépendants-UDF

2023 – Groupe MBB

2024 – Le Centre Belmont-Broye

2025 – La Gauche plurielle-PS et Vert.

**Proposition pour 2021 : M. Eric Pauchard – groupe PLR.**

M. Eric Pauchard se présente à l'assistance. M. Pauchard est membre du groupe PLR. Agé de 33 ans, il est marié et actuellement domicilié à Léchelles. M. Pauchard est originaire de Russy et a suivi sa scolarité obligatoire sur la commune de Belmont-Broye, c'est-à-dire Russy, Dompierre et Domdidier. Il a une formation d'analyste financier et de gestionnaire de fortune international et est actuellement employé à la bcf à Fribourg en qualité de chef de projet senior dans le domaine de la gestion de fortune. Au niveau politique, il s'agit de sa 2<sup>ème</sup> législature en tant que conseiller général. Durant sa 1<sup>ère</sup> législature, M. Pauchard a œuvré au sein de la Commission financière. Dans le domaine privé, il pratique le tambour au sein de la société de musique L'Arbogna de Domdidier-Dompierre-Russy et apprécie le ski, la randonnée en montagne et les plaisirs de la table.

Aucune autre proposition n'étant soumise, M. Borgognon prie l'assemblée de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**M. Eric Pauchard (groupe PLR) est déclaré élu et confirme qu'il accepte son élection.**

#### **3.3 Election à la vice-présidence du Conseil général**

**Proposition de M. Dany Chardonnens – groupe UDC-Indépendants-UDF.**

M. Dany Chardonnens se présente à l'assistance. M. Chardonnens habite et est originaire de Domdidier. Il est membre du groupe UDC-Indépendants-UDF et est chef de groupe. Agé de 31 ans, il a une formation d'ingénieur HES en génie mécanique et travaille chez Liebherr Machines Bulle SA. M. Chardonnens fait partie de l'Etat-Major du CSP Belmont-Broye. Il est aussi vice-président du Club olympique Domdidier pour la lutte.

Aucune autre proposition n'étant soumise, M. Borgognon prie l'assemblée de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**M. Dany Chardonnens (groupe UDC-Indépendants-UDF)** est déclaré élu et confirme qu'il accepte son élection.

**La séance est désormais présidée par M. Eric Pauchard**

### **3.4 Election du Bureau du Conseil général**

En préambule, M. Eric Pauchard, président, remercie M. Borgognon et félicite M. Dany Chardonnens pour son élection à la vice-présidence.

Lors de la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

**Nombre de membres : 7 (Président – Vice-président – 5 membres)**

**Répartition :**

- M. Alexandre Jordan - Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Chantal Ding-Guerry - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- M. Claude Jabornigg - Groupe Le Centre Belmont-Broye
- M. Axel Bise - Groupe PLR
- Mme Sophie Meyer - Groupe MBB

Chaque membre se présente brièvement à l'assistance.

Selon l'art. 15 a. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général, comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

M. le Président prie l'assistance de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**Les candidats déclarent accepter leur élection.**

**La séance se poursuit avec les membres du nouveau bureau du Conseil général.**

### **3.5 Election des scrutateurs suppléants du Conseil général**

Lors de la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

**Nombre de membres : 5 membres**

**Répartition :**

- M. Jean Krebs - Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Marianne Zillweger - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- M. Steve Van Cleemput - Groupe Le Centre Belmont-Broye
- M. Matthias Ballaman - Groupe PLR
- M. Sylvain Egger - Groupe MBB

Selon l'art. 15 a. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général, comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

Chaque membre se présente brièvement à l'assistance.

M. le Président prie l'assistance de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**Les candidats déclarent accepter leur élection.**

### **3.6 Election des membres de la Commission financière**

Lors de la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

**Nombre de membres : 5 membres**

**Répartition :**

- M. Eric Francey - Groupe UDC, indépendants, UDF
- M. Johnny Fleury - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- M. Ludovic Corminboeuf - Groupe Le Centre Belmont-Broye
- M. Eric Pauchard - Groupe PLR
- M. Vincent Schneuwly - Groupe MBB

Selon l'art. 15 a. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général, comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

Chaque membre se présente brièvement à l'assistance.

M. le Président prie l'assistance de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**Les candidats déclarent accepter leur élection.**

### **3.7 Election des membres de la Commission des naturalisations**

**Nombre de membres : 5 membres**

**Répartition :**

- M. Médard Borgognon - Groupe UDC, indépendants, UDF
- M. Ismail Ismaili - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- M. Steve Van Cleemput - Groupe Le Centre Belmont-Broye
- Mme Véronique D'Agostino - Groupe PLR
- M. Bertrand Dubey - Groupe MBB

Selon l'art. 15 a. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général, comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

Chaque membre se présente brièvement à l'assistance.

M. le Président prie l'assistance de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**Les candidats déclarent accepter leur élection.**

### **3.8 Election des membres de la Commission d'aménagement**

**Nombre de membres du Conseil général : 5 membres**

Les 2 conseillers communaux nommés par le Conseil communal sont MM. Pascal Joye et Sébastien Formica.

**Répartition :**

- M. Pierre-Yves Barbey - Groupe UDC, indépendants, UDF
- M. Thomas Clerc - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- Mme Magaly Chassot - Groupe Le Centre – Belmont-Broye
- M. Lionel Murith - Groupe PLR
- M. Olivier Fischer - Groupe MBB

Selon l'art. 15 a. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général, comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

Chaque membre se présente brièvement à l'assistance.

M. le Président prie l'assistance de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**Les candidats déclarent accepter leur élection.**

### **3.9 Election des membres de la Commission de l'énergie**

**Nombre de membres : 5 membres**

**Répartition :**

- M. Daniel Pugin - Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Desirée Thalman Kohli - Groupe La gauche plurielle – PS et Vert
- M. Matthieu Chardonnens - Groupe Le Centre Belmont-Broye
- M. Maurice Jolliet - Groupe PLR
- Mme Iwana Ducry - Groupe MBB

MM. Pascal Joye et Daniel Barras, conseillers communaux, font partie de la commission avec voix consultative.

Selon l'art. 15 a. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général, comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.

Chaque membre se présente brièvement à l'assistance.

M. le Président prie l'assistance de voter sur cette proposition.

**Proposition acceptée à la majorité évidente.**

**Les candidats déclarent accepter leur élection.**

## **4. Divers**

**M. Eric Brasey (PLR)** relève que lors de la dernière législature, différents objets ont suscité passablement d'interrogations, de discussions et même de refus dans un premier temps, comme par exemple la place du C.O. Afin d'éviter toute incompréhension, M. Brasey souhaiterait que le Conseil communal informe le Conseil général de manière plus complète et surtout anticipée sur les sujets sensibles impliquant des investissements conséquents. Ainsi, le Conseil général pourra décider en toute connaissance de cause. M. Brasey a d'ailleurs pris connaissance avec satisfaction que le Conseil communal a mis sur pied une entité sur les projets communaux.

**M. le Syndic** répond qu'il est clair pour le Conseil communal d'avoir pour objectif, comme aussi par le passé, de renforcer la transmission de l'information tant à l'attention du Conseil général qu'à l'attention de la population. Il s'agit là d'un élément essentiel pour le Conseil communal. Néanmoins, il rappelle que le Conseil communal avait mis sur pied, durant la dernière législature, un certain nombre de réunions pour des projets divers. Malheureusement, il a été observé une faible participation des conseillers généraux à ces séances d'information. Cependant, cela ne signifie surtout pas qu'il ne faut pas le faire et ne pas poursuivre dans cette voie, l'information étant vitale pour le Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf (Le Centre)** demande des précisions quant à l'envoi des documents aux membres du Conseil général. Lors de la dernière législature, chacun pouvait en effet choisir de recevoir ces documents par courriel ou par envoi postal. Personnellement, il souhaite que la voie électronique soit privilégiée afin d'éviter les amas de papier.

**M. le Président** répond que le point concernant l'envoi des documents sera discuté lors de la prochaine séance du bureau du Conseil général. Les groupes seront informés directement par leur représentant au bureau.

**M. le Président** invite les membres du Conseil général qui ne se sont pas encore présentés à venir le faire.

**M. le Président** donne les dates des prochaines séances du Conseil général, à savoir les 27 septembre 2021 et 13 décembre 2021 dont le lieu reste à définir, avec une date de réserve en juin.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** adresse ses remerciements à tous les membres du Conseil général, du Conseil communal et à la presse.

La séance est levée à 20h50.

## Au nom du Conseil général

Micheline Mottaz



Secrétaire

Eric Pauchard



Président